PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 septembre 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Madame Sylvie Masse, conseillère
Monsieur Serge Riendeau, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :
Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Vincent Brochu

5.2 Sylviane Ferland

5.3 Guylaine Blouin

5.4 Denis Hébert

5.5 Sylvie Masse

5.6 Serge Riendeau

6. FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2026

6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2026

6.3 Avenant à la convention d’aide financière dans le cadre du volet Redressement du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et autorisation de signature

6.4 Affectation d'un surplus de fonctionnements à l'excédent de fonctionnements affecté – Fête de la Saint-Jean-Baptiste

7. URBANISME ET PATRIMOINE

7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'août 2026

7.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 31 août 2026

7.3 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 487, rue Ernest-Lafaille, demande soumise dans le cadre du PIIA (Entrepôt Go)

7.4 Autorisation au projet d'agrandissement pour le commerce situé au 541, rue Main Ouest demande soumise dans le cadre du PIIA

8. CULTURE, COMMUNICATIONS ET TOURISME

9. ENVIRONNEMENT

10. LOISIRS

10.1 Participation financière au Mérite sportif de l'Estrie - commandite de 500 $

10.2 Autorisation à l'organisation de la 3e édition de l'évènement cyclo-gourmand Guidon Houblon à emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook le 3 octobre prochain

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2026-2027, soit celle de la compagnie Sel Frigon inc. au montant de 119,00 $ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables

12.2 Promesse de constitution d'une servitude réelle et perpétuelle entre la Ville de Coaticook et le Centre d'Innovation agricole (CIA) pour l'entretien d'une conduite d'eau potable sur une partie du lot 5 594 680 du cadastre du Québec et autorisation de signature

12.3 Embauche de monsieur Jérémi Morin à titre de monteur de lignes électrique temporaire

12.4 Embauche de monsieur Nicholas Roy, à titre de stagiaire en génie électrique pour les besoins d'Hydro-Coaticook

12.5 Entente de service entre la Ville de Coaticook et madame Camélia Foss pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2026-2027 pour un montant de 24 200 $

12.6 Réquisition numéro 2026-64 au montant de 2 233,69 $ plus les taxes applicables, pour un système d'accessibilité et d'ouverture des salles de bain au parc Denis-Marcoux

12.7 Réquisition numéro 2026-65 au montant de 14 084,32 $ plus les taxes applicables, pour l'installation de fibre au terrain de jeux du parc Kennedy

12.8 Réquisition numéro 2026-66 au montant de 14 615,62 $ plus les taxes applicables, pour l'installation de fibre au terrain de jeux du parc Elvyn-Baldwin

12.9 Réquisition numéro 2026-67 au montant de 15 697,50 $ plus les taxes applicables, pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux pour la phase 2 du développement McAuley

12.10 Réquisition numéro 2026-68 au montant de 38 923 $ plus les taxes applicables, pour l'achat de ponceaux pour l'entretien des chemins sur notre territoire

12.11 Réquisition numéro 2026-69 au montant de 46 164$ plus les taxes applicables, pour l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard pour les années 2026 à 2028

12.12 Réquisition numéro 2026-70 au montant de 51 658,43 $ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une pompe pour le poste de pompage des eaux usées au poste Laurence

12.13 Réquisition numéro 2026-71 au montant de 16 360 $ plus les taxes applicables, pour la formation et la certification OPA et OTUF des employés municipaux

12.14 Paiement à la compagnie Couillard Construction ltée du décompte progressif numéro 1 au montant de 1 664 627,32 $ taxes incluses, pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin Ladd's Mills et la rue Merrill

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. COMMUNAUTAIRE

14.1 Entente de soutien financier avec la Maison des jeunes « La Mayz » pour la période 2026-2030 et autorisation de signature

14.2 Autorisation au Club Lions de Coaticook à organiser trois postes de péage aux sorties de la Ville de Coaticook afin d'amasser des dons pour venir en aide à notre communauté le dimanche 4 octobre 2026 de 9h00 à 15h30

14.3 Octroi d'une aide financière de 2 000 $ à l'Éveil pour la 4e édition de son spectacle bénéfice d'humour qui aura lieu le 2 octobre 2026

14.4 Modification du mandat de gestion pour l’opération du parc Harold F. Baldwin et autorisation de signature

15. ADMINISTRATION ET CONSEIL

15.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 1er octobre 2026 au 31 janvier 2027

15.2 Mandat au cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027

15.3 Autorisation de signer une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 3 310 122 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

15.4 Renonciation au droit de premier refus – Acte publié au registre foncier sous le numéro 28 967 838 et autorisation de signature

15.5 Octroi d'une aide financière de 4 000 $ plus les taxes applicables au Progrès de Coaticook pour l'achat d'un forfait lors du défilé du Père Noël qui se tiendra le 4 décembre prochain

16. RÈGLEMENTS

16.1 Abandon du processus d'adoption du second projet de règlement numéro 6-1-93 (2026) à la suite du retrait de la demande de modification du règlement de zonage

16.2 Dépôt du certificat de la tenue du registre, conformément à l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, du règlement d'emprunt numéro 29-05 (2026) décrétant une dépense de 2 785 132,56 $ et un emprunt de 2 785 132,56 $ pour la modernisation du logiciel de gestion du service Hydro-Coaticook

17. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Octroi d'une aide financière de 10 000 $ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour le paiement de l'audit 2025

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

26-09-38514 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 26-09-38514

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38515 **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026**

RÉSOLUTION 26-09-38515

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2026 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2026 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

M. René Dubois, du chemin des Chalets et président de l'APPLL, présente un bilan ainsi qu'un mémoire portant sur les actions réalisées au cours des dernières années concernant le lac Lyster.

Mme Annie Lafaille pose une question concernant le projet d'éoliennes. Elle est informée qu'une soirée d'information destinée à la population, en présence de spécialistes techniques, se tiendra le 29 septembre à la polyvalente.

M. Paul Cardyn, du chemin Bellevue, pose des questions concernant le projet d'éoliennes et exprime son mécontentement à l'égard du traitement du dossier, notamment en ce qui concerne la politique-cadre élaborée par le comité de l'environnement.

M. Donald Vaillancourt, du 1324, route 141, s'informe si une demande concernant l'installation de panneaux solaires. Monsieur le maire informe monsieur qu'une demande a été soumise en ce sens.

M. Michel Drolet, de la rue des Sables, demande des précisions sur les motifs justifiant l'adoption du règlement d'emprunt numéro 29-205 (2026).

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Nouvelle piscine municipale : la piscine sera ouverte jusqu'au 19 septembre 2026
- Fête de la région : 19 septembre prochain, organisé par la MRC, l'évènement réunira plusieurs kiosques au parc Laurence
- Living Lab : un document a été transmis à la population afin d'informer les familles sur les outils et les mesures à privilégier à la suite de la fermeture de l'urgence

- 50e anniversaire du parc de la Gorge de Coaticook : considéré comme un joyau de la région, le parc sera notamment souligné par la publication d'un livre de Christian Caron
- Sécurité aux abords des écoles : la demande visant l'ajout de brigadiers scolaires a été évaluée comme une option par la Ville et le Centre de services scolaire. Plusieurs mesures ont été mises en place pour améliorer la sécurité, notamment des campagnes de sensibilisation auprès de la population menées par la Ville et le Centre de services scolaire, l'utilisation d'un cinémomètre vivant près de l'école Sacré-Cœur, une présence accrue de la Sûreté du Québec sur le territoire ainsi que l'aménagement d'un corridor piétonnier avec points bleu
- Débat des candidats aux élections provinciales : l'activité aura lieu le 21 septembre au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook (PACC)
- Élections provinciales : le scrutin se tiendra le 5 octobre 2026

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

26-09-38516 6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2026

RÉSOLUTION 26-09-38516

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août 2026 au montant total de 2 676 203,17 $ comme si elles étaient aux longues reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août 2026 comme suit :

- Fonds d'administration : 2 557 370,05 $
- Fonds d'immobilisation (FDI) : 118 833,12 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2026

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2026.

26-09-38517 6.3 AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 26-09-38517

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 23-01-36817, adoptée le 26 janvier 2023, la Ville de Coaticook a autorisé la signature d'une convention

d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière a été signée entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Coaticook, ci-après appelée la « Convention originale »;

CONSIDÉRANT que la Convention originale a été amendée par l'Avenant no 1, lequel a été signé entre la ministre et la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a contracté un emprunt à long terme afin de financer des travaux d'amélioration sur des infrastructures routières municipales admissibles, lesquels travaux ont été acceptés par la ministre et ont servi à la détermination du montant de l'aide financière prévue à la Convention originale;

CONSIDÉRANT que, en raison des impacts financiers découlant de l'application de la norme comptable relative aux paiements de transferts, il y a lieu de modifier à nouveau les modalités de versement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de conclure le présent avenant, ci-après appelé l'« Avenant », afin de modifier les obligations des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU d'autoriser la conclusion de l'Avenant à la Convention originale visée par la résolution numéro 23-01-36817, telle qu'amendée par l'Avenant no 1, afin de modifier les modalités de versement de l'aide financière accordée dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL); ET

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ainsi que la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Coaticook, ledit Avenant ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38518 6.4 AFFECTATION D'UN SURPLUS DE FONCTIONNEMENTS À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS AFFECTÉ – FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

RÉSOLUTION 26-09-38518

CONSIDÉRANT que les activités de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste ont généré un surplus de fonctionnements de 3 693 $ pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT que ce surplus découle des revenus et des dépenses liés à l'organisation de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver ce surplus afin qu'il soit utilisé ultérieurement pour le financement des activités de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que l'affectation de l'excédent de fonctionnements - Fête de la Saint-Jean Baptiste des années antérieurs une affectation de 1 311 $ n'a pas été faite;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

D'affecter un montant de 5 004 $ provenant du surplus de fonctionnements de l'exercice financier 2026 et antérieur à l'excédent de fonctionnement affecté - Fête de la Saint-Jean-Baptiste ; ET

D'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET PATRIMOINE

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2026

Le conseiller, monsieur Serge Riendeau, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'août 2026 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Robin Bélanger.

7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 31 AOÛT 2026

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 31 août 2026 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Robin Bélanger

26-09-38519 7.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 487, RUE ERNEST-LAFAILLE, DEMANDE SOUMISE DANS LE CADRE DU PIIA (ENTREPÔT GO)

RÉSOLUTION 26-09-38519

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 487, rue Ernest-Lafaille ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone I-417 ;

CONSIDÉRANT que les enseignes à plat sont autorisées;

CONSIDÉRANT que les couleurs de l'enseigne sont sobres et s'harmonisent avec le milieu environnant;

CONSIDÉRANT que les dimensions de l'enseigne permettent d'établir un rapport harmonieux par rapport à la volumétrie du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la localisation de l'enseigne s'intègre de manière harmonieuse aux caractéristiques architecturales du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 août 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 487, rue Ernest-Lafaille, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38520 7.4 AUTORISATION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 541, RUE MAIN OUEST, DEMANDE SOUMISE DANS LE CADRE DU PIIA

RÉSOLUTION 26-09-38520

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'agrandissement pour le commerce situé au 541, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-614 ;

CONSIDÉRANT que la forme et la pente du toit devront être comparables à celles du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les dimensions et le rapport largeur/hauteur des ouvertures (portes, fenêtres) devront être similaires à celles du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les couleurs devront s'harmoniser avec celles du bâtiment principal

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 août 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'agrandissement pour le commerce situé au 541, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CULTURE, COMMUNICATIONS ET TOURISME

9. ENVIRONNEMENT

10. LOISIRS

26-09-38521 10.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE - COMMANDITE DE 500 $

RÉSOLUTION 26-09-38521

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Coaticook de participer au Gala Mérite sportif de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU que la Ville de Coaticook participe au gala Mérite Sportif Estrie à titre de partenaires associés pour un montant de 500 $ et bénéficie des avantages décrits à la demande annexée à la présente résolution pour en faire partie et de nommer un représentant municipal lors du gala le 3 février 2027 au Théâtre Granada et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38522 10.2 AUTORISATION À L'ORGANISATION DE LA 3E ÉDITION DE L'ÉVÈNEMENT CYCLO-GOURMAND GUIDON HOUBLON À EMPRUNTER LES CHEMINS ET ROUTES DE LA VILLE DE COATICOOK LE 3 OCTOBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 26-09-38522

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook organise un évènement cylco-gourmand Guidon Houblon le 3 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec demande une autorisation municipale pour emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la MRC de Coaticook à emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook lors de l'évènement cyclo-gourmand Guidon Houblon qui se tiendra le 3 octobre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. SERVICES EXTÉRIEURS

26-09-38523 12.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SEL FRIGON INC. AU MONTANT DE 119,00 $ LA TONNE MÉTRIQUE, OPTION A, PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 26-09-38523

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 10 septembre 2026 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Option A Avec transport au frais du fournisseur la tonne métrique taxes en sus	Option B Avec transport de la région no. 5 la tonne métrique taxes en sus
Sel Frigon inc.	119,00 $	140,40 $
Sel Warwick inc.	125,00 $	146,00 $
David Garneau Entreprise	125,69 $	N\|A
Sel Windsor ltée	131,54 $	131,54 $
Selto Distribution inc.	NON CONFORME	

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Sel Frigon inc. au montant total de 119,00 $ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglaçage des chaussées pour la saison hivernale 2026-2027, soit celle de la compagnie Sel Frigon inc. au montant de 119,00 $ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38524 12.2 PROMESSE DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE CENTRE D'INNOVATION AGRICOLE (CIA) POUR L'ENTRETIEN D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 594 680 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 26-09-38524

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit pouvoir accéder à une conduite d'eau potable afin d'en assurer l'inspection, l'entretien, la réparation et, au besoin, le remplacement;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 5 594 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, est visée par une servitude projetée pour l'entretien de cette conduite d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette partie de lot est décrite au rapport de description technique préparé par monsieur Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6201 de ses minutes, en date du 12 août 2026, lequel décrit une parcelle d'une superficie de 2 988,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une promesse de constitution d'une servitude réelle et perpétuelle avec le Centre d'innovation agricole (CIA), propriétaire de l'immeuble concerné;

CONSIDÉRANT que la servitude sera consentie sans compensation pour le propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville assumera les frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte notarié, incluant les frais du notaire et de l'arpenteur-géomètre, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

D'autoriser la conclusion d'une promesse de constitution d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'entretien d'une conduite d'eau potable avec le Centre d'innovation agricole (CIA), sur une partie du lot 5 594 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, conformément au rapport de description technique et au plan préparés par monsieur Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6201 de ses minutes, en date du 12 août 2026.

D'autoriser la greffière, madame Geneviève Dupras, à signer, pour et au nom de la Ville de Coaticook, ladite promesse ainsi que tout document nécessaire à sa réalisation.

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié constituant la servitude, lorsque celui-ci aura été préparé et approuvé par le notaire mandaté par la Ville.

D'autoriser le paiement des frais relatifs à la transaction, incluant les frais du notaire, les frais de publication au registre foncier ainsi que les frais de l'arpenteur-géomètre, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38525 12.3 EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÉMI MORIN À TITRE DE MONTEUR DE LIGNES ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE

RÉSOLUTION 26-09-38525

CONSIDÉRANT que suite au congé sans solde d'un monteur de lignes électrique, ledit poste est à pouvoir;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste, aucune personne n'a signé sur ledit poste ;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de M. Jérémi Morin pour occuper le poste de monteur de lignes électrique temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Masse
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer le poste de monteur de lignes électrique temporaire à monsieur Jérémi Morin, à compter du 14 septembre 2026, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution et de fixer son salaire selon l'échelon 1 de la classe monteur de lignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38526 12.4 EMBAUCHE DE MONSIEUR NICHOLAS ROY, À TITRE DE STAGIAIRE EN GÉNIE ÉLECTRIQUE POUR LES BESOINS D'HYDRO-COATICOOK

RÉSOLUTION 26-09-38526

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert du personnel supplémentaire pour les besoins de la division Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook soumet au conseil de procéder à l'embauche d'un stagiaire en génie électrique;

CONSIDÉRANT que l'objectif du stage est d'avancer des tâches et petits projets afin d'améliorer le réseau électrique et alléger la tâche du chef de division;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'embaucher monsieur Nicholas Roy, à titre de stagiaire en génie électrique pour les besoins d'Hydro-Coaticook, pour la période du 8 septembre au 18 décembre 2026, pour un salaire horaire de 26,45 $ de l'heure pour un total de 37 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38527 12.5 ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MADAME CAMÉLIA FOSS POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2026-2027 POUR UN MONTANT DE 24 200 $

RÉSOLUTION 26-09-38527

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservit par Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et l'entrepreneure souhaitent convenir des modalités entourant la lecture des compteurs d'eau et d'électricité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU de signer une entente de service liant la Ville de Coaticook et Madame Camélia Foss pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2026-2027 pour un montant de 24 200 $, substantiellement selon

les termes et conditions du projet d'entente annexé aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-830-00-490.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38528 12.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-64 AU MONTANT DE 2 233,69 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR UN SYSTÈME D'ACCESSIBILITÉ ET D'OUVERTURE DES SALLES DE BAIN AU PARC DENIS-MARCOUX

RÉSOLUTION 26-09-38528

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'installation d'un système d'accessibilité et d'ouverture des salles de bain au parc Denis-Marcoux ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Alarme Radar Alarme inc. au montant de 2 233,69 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Alarme Radar Alarme inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-64 pour un système d'accessibilité et d'ouverture des salles de bain au parc Denis-Marcoux, auprès de la compagnie Alarme Radar Alarme inc. au montant de 2 233,69 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38529 12.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-65 AU MONTANT DE 14 084,32 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION DE FIBRE AU TERRAIN DE JEUX DU PARC KENNEDY

RÉSOLUTION 26-09-38529

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'installation de fibre au terrain de jeux du parc Kennedy ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Épandages Robert au montant de 14 084,32 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Les Épandages Robert ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-65 pour l'installation de fibre au terrain de jeux du parc Kennedy auprès de la compagnie Les Épandages Robert au montant de 14 084,32 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38530 12.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-66 AU MONTANT DE 14 615,62 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION DE FIBRE AU TERRAIN DE JEUX DU PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 26-09-38530

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'installation de fibre au terrain de jeux du parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Épandages Robert au montant de 14 615,62 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Les Épandages Robert ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-66 pour l'installation de fibre au terrain de jeux du parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Les Épandages Robert au montant de 14 615,62 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38531 12.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-67 AU MONTANT DE 15 697,50 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY

RÉSOLUTION 26-09-38531

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook effectue des travaux pour la phase 2 du développement McAuley ;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 25-11-38114 a été accordée le 17 novembre 2025 pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement de coûts est requis pour lesdits travaux, puisque des heures supplémentaires sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que la cheffe de division infrastructures a présenté une réquisition pour la surveillance desdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie EXP. au montant de 15 697,50 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la cheffe de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-67 pour les honoraires professionnels pour l'ajout d'heures supplémentaires pour la surveillance des travaux pour la phase 2 du développement McAuley auprès de la compagnie EXP. au montant de 15 697,50 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38532 12.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-68 AU MONTANT DE 38 923 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PONCEAUX POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS SUR NOTRE TERRITOIRE

RÉSOLUTION 26-09-38532

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de ponceaux pour l'entretien des chemins sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Produits de ciment Sherbrooke ltée au montant de 38 923 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Les Produits de ciment Sherbrooke ltée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-68 pour l'achat de ponceaux pour l'entretien des chemins sur notre territoire, auprès de la compagnie Les Produits de ciment Sherbrooke ltée au montant de 38 923 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38533 12.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-69 AU MONTANT DE 46 164$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA GÉRARD-COUILLARD POUR LES ANNÉES 2026 À 2028

RÉSOLUTION 26-09-38533

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard pour les années 2026 à 2028 ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Cimco au montant de 46 164 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Cimco ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-69 pour l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard pour les années 2026 à 2028 auprès de la compagnie Cimco au montant de 46 164 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-30-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38534 12.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-70 AU MONTANT DE 51 658,43 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE POMPE POUR LE POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES AU POSTE LAURENCE

RÉSOLUTION 26-09-38534

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'une pompe pour le poste de pompage des eaux usées au poste Laurence ;

CONSIDÉRANT que la cheffe de division infrastructures a présenté une réquisition pour ledit achat ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Pompex inc. au montant de 51 658,43 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la cheffe de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Pompex inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-70 pour l'achat d'une pompe pour le poste de pompage des eaux usées au poste Laurence auprès de la compagnie Pompex inc. au montant de 51 658,43 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38535 12.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-71 AU MONTANT DE 16 360 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FORMATION ET LA CERTIFICATION OPA ET OTUF DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 26-09-38535

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire la formation et la certification OPA et OTUF des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que la cheffe de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits services ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc. au montant de 16 360 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la cheffe de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Masse
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-71 pour la formation et la certification OPA et OTUF des employés municipaux auprès de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc. au montant de 16 360 $ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-160-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38536 12.14 PAIEMENT À LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 66 627,32 $ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN LADD'S MILLS ET LA RUE MERRILL

RÉSOLUTION 26-09-38536

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie Couillard Construction ltée pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin Ladd's Mills et la rue Merrill exécutés jusqu'au 10 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 1 664 627,32 toutes taxes incluses, à la compagnie Couillard Construction ltée pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin Ladd's Mills et la rue Merrill et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-920-03-725, payé à même le programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation numéro de dossier EHC22822 (85% d'aide maximale de 2 932 113$) la balance sera payée à même l'excédent de fonctionnements libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. COMMUNAUTAIRE

26-09-38537 14.1 ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER AVEC LA MAISON DES JEUNES « LA MAYZ » POUR LA PÉRIODE 2026-2030 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 26-09-38537

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook reconnaît l'apport de la Maison des jeunes « La Mayz » au développement de la jeunesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite soutenir financièrement l'organisme dans ses activités destinées aux jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été préparé pour définir les conditions de soutien et les obligations des parties;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit le versement d'une subvention annuelle de 6 892 $, indexable de 2 % chaque année, pour une période de cinq ans débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2030;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook reconnaît l'apport de la Maison des jeunes « La Mayz » au développement de la jeunesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite soutenir financièrement l'organisme dans ses activités destinées aux jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été préparé pour définir les conditions de soutien et les obligations des parties;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit le versement d'une subvention annuelle de 6 892 $, indexable de 2 % chaque année, pour une période de cinq ans débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2030;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU que:

La ville s'engage à verser annuellement une subvention de 6 892 $, indexable de 2 % chaque année, selon les modalités prévues à l'entente, sous réserve des crédits budgétaires disponibles, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-996 ; ET

Autorise le maire et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38538 14.2 AUTORISATION AU CLUB LIONS DE COATICOOK À ORGANISER TROIS POSTES DE PÉAGE AUX SORTIES DE LA VILLE DE COATICOOK AFIN D'AMASSER DES DONS POUR VENIR EN AIDE À NOTRE COMMUNAUTÉ LE DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026 DE 9H00 À 15H30

RÉSOLUTION 26-09-38538

CONSIDÉRANT que le Club Lions de Coaticook a demandé à la Ville l'autorisation de tenir, aux trois sorties de la Ville de Coaticook, une activité de sollicitation afin de venir en aide à la communauté;

CONSIDÉRANT que cette activité se déroulera le dimanche 4 octobre 2026 de 9h00 à 15 h 30;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec requiert une autorisation municipale pour permettre la tenue de cet évènement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook juge important de soutenir le Club Lions de Coaticook dans la réalisation de ce type d'activités communautaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Riendeau
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le Club Lions de Coaticook à organiser trois postes de péage aux sorties de la Ville de Coaticook, le dimanche 4 octobre 2026, de 9h00 à 15h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38539 14.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 $ À L'ÉVEIL POUR LA 4E ÉDITION DE SON SPECTACLE BÉNÉFICE D'HUMOUR QUI AURA LIEU LE 2 OCTOBRE 2026

RÉSOLUTION 26-09-38539

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2026 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que L'Éveil a présenté une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que les profits de leur spectacle seront intégralement consacrés au maintien et à la bonification de leurs services ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière 2 000 $ à L'Éveil pour la 4e édition de son Spectacle bénéfice d'humour qui aura lieu le 2 octobre 2026 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38540 14.4 MODIFICATION DU MANDAT DE GESTION POUR L'OPÉRATION DU PARC HAROLD F. BALDWIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 26-09-38540

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a conclu avec le Parc Harold F. Baldwin un mandat de gestion pour l'administration, la gestion et l'opération du parc Harold F. Baldwin;

CONSIDÉRANT que le mandat de gestion est entré en vigueur le 1er janvier 2025 pour une période initiale de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent modifier certaines dispositions du mandat de gestion afin de préciser et d'ajuster leurs obligations respectives;

CONSIDÉRANT que les modifications convenues entre les parties sont prévues au nouveau mandat de gestion, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que les autres dispositions du mandat de gestion demeurent inchangées et continuent de s'appliquer;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Sylvie Masse

RÉSOLU:

D'approuver le nouveau mandat de gestion conclu entre la Ville de Coaticook et le Parc Harold F. Baldwin;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Coaticook, le nouveau mandat ainsi que tout document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution;

D'autoriser la direction générale à assurer le suivi de l'avenant et à transmettre une copie signée au Parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. ADMINISTRATION ET CONSEIL

26-09-38541 15.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER OCTOBRE 2026 AU 31 JANVIER 2027

RÉSOLUTION 26-09-38541

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Masse
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

De désigner la conseillère, madame Sylviane Ferland, mairesse suppléante pour les quatre prochains mois à compter du 1er octobre 2026 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38542 15.2 MANDAT AU CABINET CAIN LAMARRE, À MÊME LA BANQUE D'HEURES ET AU BESOIN, AU SERVICE DE CONSULTATION, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2027

RÉSOLUTION 26-09-38542

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré

- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir au service du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 selon les termes de l'offre de services du 17 août 2026 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-140-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38543 15.3 AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 3 310 122 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 26-09-38543

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable souhaite établir une servitude pour fins d'utilité publique afin de permettre l'installation d'un FRCR, sur une partie du lot 3 310 122, d'une superficie approximative de 4,5 m²;

CONSIDÉRANT que cette servitude est décrite à l'entente numéro 6 2025 60040, dossier numéro AA-9010-154-23-0954;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit le versement à la Ville de Coaticook d'une indemnité forfaitaire de 500 $, incluant les troubles et ennuis ainsi que les frais de déplacement chez le notaire, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que l'entente est conditionnelle à l'obtention d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, lorsque requise;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser la conclusion de cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Riendeau
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

D'accepter les modalités de l'entente numéro 6 2025 60040 proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à l'établissement d'une servitude pour fins d'utilité publique sur une partie du lot 3 310 122, d'une superficie approximative de 4,5 m², pour l'installation d'un FRCR, moyennant le versement d'une indemnité de 500 $ à la Ville de Coaticook;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Coaticook, l'entente précitée ainsi que tout acte notarié, quittance, document ou autorisation nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution; ET

De préciser que la présente autorisation est conditionnelle à l'obtention de toute autorisation requise de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la vérification, par le notaire instrumentant, des titres de propriété et des conditions applicables à l'établissement de la servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38544 15.4 RENONCIATION AU DROIT DE PREMIER REFUS – ACTE PUBLIÉ AU REGISTRE FONCIER SOUS LE NUMÉRO 28 967 838 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 26-09-38544

CONSIDÉRANT que, selon l'acte de vente intervenu le 19 septembre 2024 entre la Ville de Coaticook et Les Entreprises Lachance inc., reçu devant Me Olivier Abinader, notaire, sous le numéro 20 943 de ses minutes et publié au registre foncier sous le numéro 28 967 838, un droit de premier refus a été prévu en faveur de la Ville relativement à l'ancien numéro de lot 6 614 088 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Lachance inc. souhaitent transférer l'immeuble ou une partie de celui-ci à Habitations Locatives Lachance;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte de renoncer à l'exercice de son droit de premier refus à l'égard de ce transfert, sous réserve que la clause prévoyant ce droit soit maintenue et reprise dans l'acte de transfert en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle clause devra prévoir qu'Habitations Locatives Lachance, ainsi que ses ayants droit, seront tenus d'offrir prioritairement à la Ville la totalité ou toute partie non construite de l'immeuble

avant de la vendre à un tiers, conformément aux modalités prévues à l'acte de vente initial;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU:

De renoncer, en faveur de Les Entreprises Lachance inc., à exercer le droit de premier refus prévu à l'acte de vente reçu le 19 septembre 2024, sous le numéro 20 943 des minutes de Me Olivier Abinader, notaire, et publié au registre foncier sous le numéro 28 967 838 relativement au transfert de l'ancien numéro de lot 6 614 088 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ou d'une partie de celui-ci, à Habitations Locatives Lachance;

D'autoriser ce transfert sans que Les Entreprises Lachance inc. soient tenues d'offrir préalablement l'immeuble à la Ville en vertu du droit de premier refus prévu à l'acte de vente initial; ET

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution, notamment toute déclaration ou renonciation préparée par le notaire instrumentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-38545 15.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES AU PROGRÈS DE COATICOOK POUR L'ACHAT D'UN FORFAIT LORS DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL QUI SE TIENDRA LE 4 DÉCEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 26-09-38545

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2026 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Progrès de Coaticook organise un défilé du Père Noël au centre-ville de Coaticook qui se tiendra le 4 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite y contribuer en achetant un forfait et produire un char allégorique au nom de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 $ plus les taxes applicables au Progrès de Coaticook pour l'achat d'un forfait lors du Défilé du Père Noël qui se tiendra le 4 décembre prochain et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RÈGLEMENTS

26-09-38546 16.1 ABANDON DU PROCESSUS D'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-93 (2026) À LA SUITE DU RETRAIT DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÉSOLUTION 26-09-38546

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise à la Ville afin de permettre l'agrandissement de la zone C-416 de l'annexe B du Règlement de zonage, de manière à y inclure les lots numéros 3 311 583 et 5 820 197, actuellement situés dans la zone RB-414, le lot numéro 4 999 198, situé dans la zone P-412, ainsi qu'une partie du lot numéro 5 820 198, également située dans la zone P-412, le tout dans le cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette demande visait également à autoriser, pour le lot numéro 3 311 583, l'usage « commerce, classe D-6 – Entretien », conformément aux dispositions applicables du Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que cette demande a été analysée par les services municipaux et a donné lieu à l'élaboration du projet de règlement numéro 6-1-93 (2026), intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier la délimitation du zonage concernant les zones RB-414, C-416 et P-412 et d'autoriser l'usage "commerce, classe D-6 – Entretien" pour le lot 3 311 583 »;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été soumis aux étapes prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le second projet de règlement numéro 6-1-93 (2026) a été adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation à un référendum et devait, à ce titre, être soumis à la procédure applicable prévue par la loi;

CONSIDÉRANT que le demandeur a informé la Ville du retrait de sa demande visant la modification de la délimitation des zones RB-414, C-416 et P-412 ainsi que l'autorisation de l'usage demandé;

CONSIDÉRANT que le retrait de la demande rend sans objet la poursuite du processus d'adoption du second projet de règlement numéro 6-1-93 (2026);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de mettre fin au processus réglementaire entrepris relativement à cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prenne acte du retrait, par le demandeur, de la demande visant l'agrandissement de la zone C-416 de l'annexe B du Règlement de zonage afin d'y inclure les lots numéro 3 311 583 et 5 820 197, le lot numéro 4 999 198 ainsi qu'une partie du lot numéro 5 820 198, dans le cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

QUE le conseil municipal prenne également acte du retrait de la demande visant à autoriser l'usage « commerce, classe D-6 – Entretien » pour le lot numéro 3 311 583;

QUE le processus d'adoption du second projet de règlement numéro 6-193 (2025), intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier la délimitation du zonage concernant les zones RB-414, C-416 et P-412 et d'autoriser l'usage

26-09-38547 16.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 553 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-205 (2026) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 785 132,56 $ ET UN EMPRUNT DE 2 785 132,56 $ POUR LA MODERNISATION DU LOGICIEL DE GESTION DU SERVICE HYDRO-COATICOOK

RÉSOLUTION 26-09-38547

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, le greffier dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 29-205 (2026), il y a eu la tenue d'un registre le 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement numéro 29-205 (2026) décrétant une dépense de 2 785 132,56 $ et un emprunt de 2 785 132,56 $ pour la modernisation du logiciel de gestion du service Hydro-Coaticook, ET;

De constater que sur une possibilité de 7 196 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 24 sur 730 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement numéro 29-205 (2026) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

26-09-38548 17.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 $ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LE PAIEMENT DE L'AUDIT 2025

RÉSOLUTION 26-09-38548

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2026 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du Parc Découverte nature de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Riendeau
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 10 000 $ à la Société du parc découverte nature Baldwin pour le paiement de l'audit 2025 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-670-00-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

26-09-38549

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 26-09-38549

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire	**Geneviève Dupras, greffière**